



Parait le lundi matin  
Published every Monday morning  
Abonnements Subscriptions \$2 par an a year  
Payables d'avance Payable in advance

MUNICIPAL

# Gazette MUNICIPALE DE OF Montreal

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation  
de la Ville de Montréal of the City of Montreal

CANADA

Première année No. 43  
First Year -

28 November 1904

Les abonnements sont reçus chez  
Le Trésorier de la Ville de Montréal,  
Hôtel de Ville •

Les autres communications doivent  
être adressées au directeur de  
"LA GAZETTE MUNICIPALE"  
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
The City Treasurer of Montreal  
City Hall

All other communications should be  
addressed to the managing editor of  
"The Municipal Gazette"  
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

## OPINIONS LÉGALES.

## LEGAL OPINIONS.

Specific charges contained in the evidence submitted  
to the Recorder's Court against certain  
members of the Police department.

LAW DEPARTMENT,  
CITY HALL

Montreal, 18th. November, 1904.

Accusations spécifiques contenues dans la preuve soumise à la Cour du Recorder, contre certains membres de la Police.

DÉPARTEMENT EN LOI,  
HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 18 novembre 1904.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

A une assemblée de votre Conseil, tenue le 14 novembre courant, il a été résolu unanimement : "Que les avocats de la Ville reçoivent instruction d'examiner la preuve faite dans la récente cause devant le Recorder Poirier et de mentionner, dans un rapport, quelles sont les accusations spécifiques contenues dans ladite preuve contre tout membre du département de Police, pour qu'il puisse être fait, par tel tribunal que ce Conseil jugera à propos de choisir, une enquête minutieuse sur ces accusations, si accusations il y a." En réponse nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

### Rapport

Voici, d'après les renseignements que nous avons pu nous procurer de la Cour du Recorder, quelles sont les accusations spécifiques contre certains membres du département de la Police, qui ressortent de la preuve assermentée dans la cause de "Le Roi vs. Aurore Deschamps (veuve Lalonde)." Cette cause s'est instruite devant Son Honneur le Recorder Poirier, Cour tenante.

1. Dans le cours du mois d'août, 1902, le chef ou surintendant de la Police de la Cité de Montréal, David Legault, a reçu ou laissé placer dans son propre bureau, à l'Hôtel de Ville, six (6) bouteilles de vin champagne de la part de Marie Desjardins, femme tenant alors une maison malfamée dans ladite Cité; lesdites bouteilles, auxquelles était attachée une lettre portant les compliments de ladite Marie Desjardins audit chef Legault, avaient été transportées à destination comme ci-dessus et laissées en la possession du dit chef Legault pour protéger ladite Marie Desjardins contre les arrestations ou poursuites, soit pour tenir une maison malfamée soit pour vendre de la boisson ou des liqueurs alcooliques sans licence;

2. Pendant les mois de mai, juin et juillet 1902, le chef ou surintendant de la Police de la Cité de Montréal, David Legault, a reçu à différentes reprises, de Marie Desjardins, femme tenant une maison malfamée au No 132 rue Sainte-Elizabeth de cette ville, des sommes d'argent variant de \$10 à \$20 chaque fois, pour protéger ladite femme contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, tel que vente des liqueurs alcooliques sans licence ou tenir une maison de désordre;

3. Dans le cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1901, le chef ou surintendant de la Police de la Cité de Montréal, David Legault, a reçu, à différentes reprises, des sommes d'argent s'élevant jusqu'à \$25 chaque fois, d'Emma Bougie (épouse de John Brazier), tenant une maison de

### Report.

According to the information we have been able to obtain from the Recorder's Court, the specific charges against certain members of the Police Department, as shown by the sworn evidence in the case of the King *vs.* Aurore Deschamps (widow Lalonde) are as follows:

This case was heard before His Honor Recorder Poirier.

1. During the month of August, 1902, the Chief or Superintendent of Police of the City of Montreal, David Legault, received or allowed to be placed in his own office, at the City Hall, six bottles of champagne, sent by Marie Desjardins, a woman then keeping a bawdy house in the said City; the said bottles, to which was attached a letter conveying the compliments of the said Marie Desjardins, to said Chief Legault, had been carried to their destination, as aforesaid, and left in possession of said Chief Legault, in order to protect the said Marie Desjardins against arrests or suits for keeping a bawdy house or selling alcoholic liquor.

2. During the months of May, June and July, 1902, the Chief or Superintendent of Police of the City of Montreal, David Legault, received, on different occasions, from Marie Desjardins, a woman keeping a house of illfame at No. 132 St. Elizabeth street, in this City, sums of money varying from \$10 to \$20, each time, in order to protect the said woman against arrests or suits for violation of the law, such as selling alcoholic liquor without a license or keeping a bawdy house.

3. During the months of October, November and December, 1901, the Chief or Superintendent of Police, of the City of Montreal, David Legault, received, on different occasions, sums of money amounting to \$25, each time, from Emma Bougie, (wife of John Brazier), keeping a house of prosti-